

D A T A Essentiel **L A B**



Bilan 2022 de la production de déchets en France

SEPTEMBRE 2025

Conformément à la réglementation européenne, la France établit tous les deux ans un bilan national de la production et du traitement des déchets. En 2022, 343 millions de tonnes ont été produites. Les déchets minéraux en constituent la majeure partie (70 %), suivis des autres déchets non dangereux (27 %) et des déchets dangereux (3 %). En tonnes de déchets par habitant, la France se situe dans la moyenne européenne.

dessous avec 1,4 t/hab. contre 1,8 t/hab. en Europe et se classe au 8^e rang des pays les moins producteurs par habitant. La production de déchets, rapportée au nombre d'habitants, varie beaucoup selon les pays en raison notamment de leurs caractéristiques géographiques, démographiques et industrielles. Par exemple, la Suède est l'un des plus grands pays européens producteurs de métaux et abrite une importante activité d'exploitation minière si bien que son taux de déchets par habitant, y compris les minéraux, est l'un des plus élevés en Europe.

LA FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

En 2022, l'Allemagne, la France et l'Italie produisent 41 % des déchets de l'Union européenne à 27 (UE à 27) - (graphique 1). En ce qui concerne le total des déchets par habitant (5,1 tonnes par habitant – t/hab.), la France se situe au niveau de la moyenne européenne. En revanche, pour les déchets hors minéraux principaux, elle se situe en

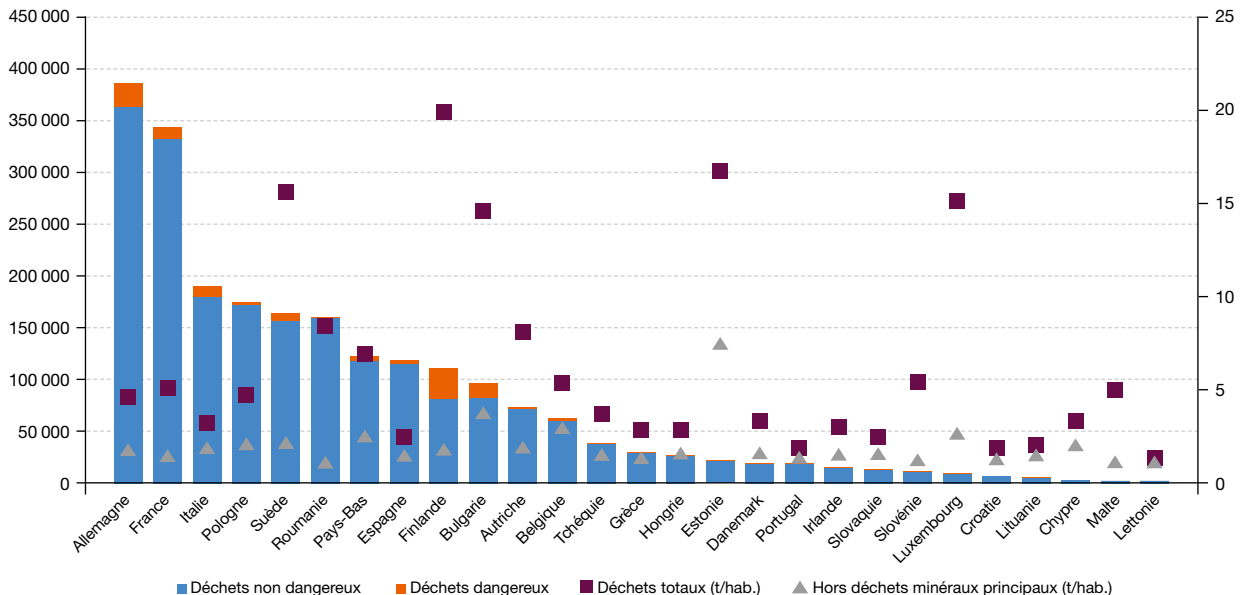
RETOUR AU NIVEAU DE PRODUCTION DE DÉCHETS D'AVANT LA CRISE SANITAIRE

En 2022, la France a produit 343 millions de tonnes (Mt) de déchets, retrouvant ainsi un niveau équivalent à celui observé avant la crise sanitaire, notamment en 2018 où le tonnage

Graphique 1 : production de déchets dans l'Union européenne en 2022

En milliers de tonnes

En tonnes/habitant



Source : Eurostat, mai 2025

Bilan 2022 de la production de déchets en France

Tableau 1 : production de déchets en France par secteur d'activité en 2022

En milliers de tonnes

	Agriculture pêche	Industrie	Construction	Traitement déchets eau assainissement dépollution	Tertiaire	Ménages	Total
Déchets minéraux non dangereux	0	1 692	230 235	3 473	987	3 360	239 748
Déchets non minéraux non dangereux	2 143	15 845	14 149	18 172	14 689	27 074	92 071
Déchets dangereux	337	2 082	3 051	3 662	1 366	893	11 391
Total	2 480	19 619	247 435	25 307	17 042	31 327	343 211
Total hors déchets secondaires	2 472	19 247	247 432	15 916	17 018	31 327	333 412

Source : SDES, mai 2025

était similaire. Hors déchets secondaires — tels que les boues issues du traitement des déchets, les résidus de tri, ainsi que les déchets de combustion provenant de l'incinération — la production s'élève à 333 Mt. Ce retour au niveau d'avant Covid-19 invite à rester attentif aux efforts engagés en matière de prévention et de réduction des déchets pour atteindre les objectifs de réduction de la production de déchets des activités économiques et des ménages.

LES DÉCHETS DE CONSTRUCTION, PREMIÈRE SOURCE DE DÉCHETS EN FRANCE

En raison de l'importance du secteur de la construction en France, les déchets minéraux non dangereux constituent une large majorité des déchets produits, représentant 70 % du total en 2022, soit 240 Mt (tableau 1). Les autres déchets s'élèvent à 103 Mt, dont 92 Mt correspondent à des déchets non minéraux non dangereux. Ces derniers forment un gisement essentiel pour la production de matières premières de recyclage, venant se substituer aux matières vierges dans l'industrie. Parmi eux, les déchets métalliques, les papiers-cartons, le bois et le verre représentent à eux seuls 36 % de ce gisement, soit environ 33 Mt.

Tableau 2 : production par catégorie de déchets en France en 2022

Déchets dangereux et non dangereux	Total	dont ménages	
	En milliers de tonnes	En milliers de tonnes	En %
Déchets minéraux	243 443	3 360	1,4
Déchets ménagers et similaires	20 835	16 228	77,9
Déchets métalliques	15 767	755	4,8
Déchets animaux et végétaux	12 012	4 833	40,2
Déchets de bois	8 529	1 097	12,9
Déchets de papiers-cartons	6 570	1 504	22,9
Matériaux mélangés et indifférenciés	5 909	0	0,0
Résidus de tri	5 123	0	0,0
Boues de dragage (en sec)	3 256	0	0,0
Résidus d'opérations thermiques	2 646	0	0,0
Déchets de verre	2 612	1 929	73,8
Déchets de matières plastiques	2 482	380	15,3
Véhicules au rebut	1 606	606	37,7
Déchets chimiques	1 406	0	0,0
Boues ordinaires (en sec)	1 405	0	0,0
Autres déchets	9 609	635	6,6
Total	343 211	31 327	9,1

Source : SDES, mai 2025

Les « déchets ménagers et similaires » (déchets en mélange et encombrants) collectés représentent 21 Mt (tableau 2). Ils sont produits à 78 % par les ménages.

Quasiment trois quarts des déchets de verre proviennent des ménages. En effet, la grande majorité du verre utilisé concerne les emballages alimentaires, les cosmétiques et les parfums. Ces produits sont souvent consommés à domicile et ce flux est pris en charge par les dispositifs de collecte sélective mis en place par les collectivités. Dans les secteurs économiques où le verre est utilisé, il est parfois réutilisé (30 % à 40 % des bouteilles en verre sont consignées dans la restauration) ou il en est fait un usage plus durable (fenêtres, vitrages dans le secteur du bâtiment).

3,3 % DE DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS

Les déchets dangereux représentent 3,3 % des déchets produits en France (graphique 1). Quatre secteurs regroupent près de 80 % des déchets dangereux produits : la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et de la dépollution, la construction, devant le secteur tertiaire et les industries chimique, pharmaceutique et plastique. Les ménages produisent peu de déchets dangereux, essentiellement des véhicules hors d'usage et des déchets d'équipements électriques et électroniques (tableau 3).

Tableau 3 : production de déchets dangereux, par activité économique, en France en 2022

En milliers de tonnes

Activités	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	337
Industries extractives	14
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	327
Industries textile, habillement, cuir et chaussure	6
Travail du bois, fabrication d'articles en bois et en vannerie	5
Industrie papier carton, imprimerie	20
Cokéfaction et raffinage	50
Industries chimique et pharmaceutique, fabrication de produits en caoutchouc et plastique	836
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	55
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	510
Fabrication de produits informatiques, électroniques, équipements électriques, moyens de transports	174
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation	45
Production et distribution d'électricité et de gaz	41
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 662
Construction	3 051
Tertiaire	1 366
Ménages	893
Total	11 392

Source : SDES, mai 2025

Bilan 2022 de la production de déchets en France

DÉCOUPLAGE ENTRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

Afin d'atteindre l'objectif global de neutralité carbone que s'est fixé la France à l'horizon 2050, l'article 3 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec) introduit un objectif de réduction de 5 % des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2030 par rapport à 2010.

Depuis 2010, la production totale de déchets (minéraux ou non) des activités économiques a diminué de 4 % passant de 326 Mt à 312 Mt, alors que le produit intérieur brut augmentait de 14 % et la population de 5 %. La production de déchets est ainsi passée de 166 kg par millier d'euros de valeur ajoutée (VA) en 2010 à 138 kg par millier d'euros de VA en 2022, soit une diminution de 16 % (graphique 2). La cible de 2030 est donc déjà largement atteinte.

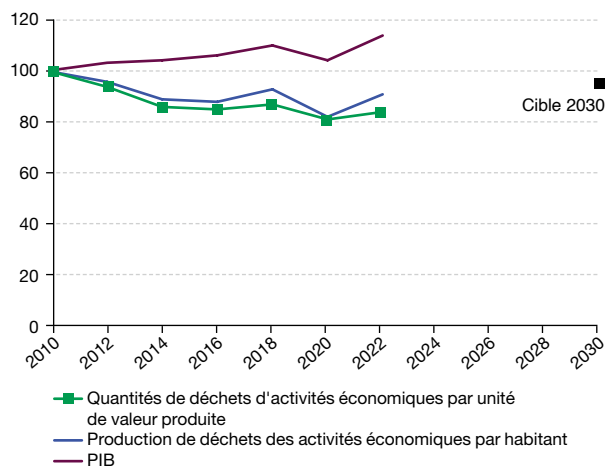
71 % DES DÉCHETS SONT RECYCLÉS OU UTILISÉS POUR REMBLAIEMENT EN FRANCE

Les quantités de déchets traitées en 2022, 295 Mt, sont inférieures de 14 % aux quantités produites (tableau 4). Cette différence récurrente a plusieurs explications, notamment le solde des exportations et des importations, l'évaporation lors du traitement des déchets humides ou encore le dépôt sauvage de déchets.

La gestion des déchets est guidée par le principe de la hiérarchie des modes de traitements. La priorité doit être donnée à la prévention des déchets, suivie de la préparation à la réutilisation, du recyclage, et d'autres formes de valorisation (remblaiement, énergétique). L'élimination (mise en décharge ou incinération sans valorisation énergétique) est la dernière option, la moins souhaitable.

En 2022, en France, 71 % des déchets (tous déchets confondus) font l'objet d'une valorisation matière (recyclage matière ou remblaiement), soit 2,1 points de plus qu'en 2020. Le stockage (mise en décharge) représente 20 % des tonnages, en baisse de 1,2 point. L'incinération avec récupération d'énergie baisse de 0,4 point pour s'établir à 7,3 % des quantités traitées.

Graphique 2 : évolution des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
En indice base 100 en 2010



Sources : comptes nationaux - base 2020, Insee (valeur ajoutée brute par branche et PIB en volume aux prix de l'année précédente chaînés) ; SDES, mai 2025

DANS L'UE, 55 % DES DÉCHETS SONT RECYCLÉS OU UTILISÉS POUR REMBLAIEMENT

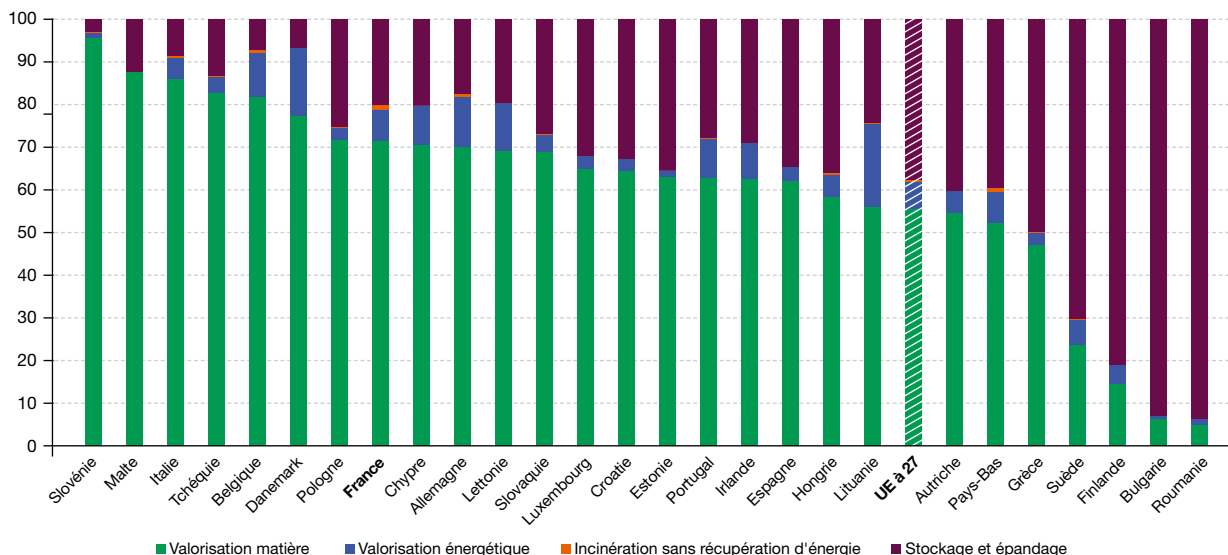
À l'échelle de l'UE à 27, 55 % de l'ensemble des déchets sont recyclés ou utilisés en remblaiement (graphique 3). À 71 %, la France se situe bien au-dessus de cette proportion, au 8^e rang européen quasiment à égalité avec Chypre (70 %) et la Pologne (72 %). L'incinération avec récupération d'énergie représente plus de 10 % des déchets traités en Lituanie, au Danemark, en Allemagne, en Lettonie et en Belgique. Concernant le stockage et l'épandage, la moyenne européenne est de 38 % des tonnages, bien au-dessus de la valeur française de 20 %.

DES TAUX DE RECYCLAGE VARIANT DE 90 % POUR LES MÉTAUX OU LE VERRE À 20 % POUR LE PLASTIQUE

En 2022, en France, le taux de valorisation matière des déchets minéraux non dangereux s'élève à 81 % (tableau 4).

Graphique 3 : traitement des déchets dans l'Union européenne en 2022

En %



Source : Eurostat (calcul SDES pour la France), mai 2025

Tableau 4 : traitement des déchets en France en 2020 et 2022

En milliers de tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie		Incinération sans récupération d'énergie		Valorisation matière*		Stockage		Épandage		Total	
	2020	2022	2020	2022	2020	2022	2020	2022	2020	2022	2020	2022
Déchets minéraux non dangereux	84	106	9	14	145 827	170 838	34 037	39 430	0	0	179 957	210 387
Déchets non minéraux non dangereux	19 170	20 252	2 483	1 747	34 621	37 536	19 621	17 191	519	409	76 414	77 135
Déchets dangereux	1 073	1 074	1 684	1 628	2 111	2 416	2 190	2 411	0	0	7 057	7 529
Total	20 327	21 432	4 176	3 388	182 559	210 790	55 848	59 032	519	409	263 428	295 052

* La valorisation matière des déchets correspond à leur recyclage ou leur usage en remblaiement.

Source : SDES, mai 2025

Ainsi, 119 Mt de terres et cailloux non pollués, extraites sur les chantiers de construction, ont été valorisées après leur sortie du site de production. S'agissant des déchets non minéraux non dangereux, le taux de valorisation matière est de 49 %, avec 37,5 Mt de matières premières de recyclage produites. Les déchets métalliques, de verre, de papiers-cartons, de textile et les déchets végétaux sont les mieux recyclés avec un taux de recyclage excédant 90 %. Le taux de recyclage des plastiques est de 20 %, bien en dessous de l'objectif fixé par la loi Agec qui est de tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025. Les déchets ménagers et assimilés, en raison de leur composition hétérogène, et les résidus de tri ne sont pas recyclés.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non inertes non dangereux admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025. En 2020, selon les données rapportées par la France, ces quantités avaient diminué de 4 % par rapport à 2010, alors qu'elles avaient reculé de 15 % entre 2010 et 2016. Les explications au ralentissement de la baisse étaient multiples comme la fermeture des frontières chinoises à 24 catégories de déchets depuis septembre 2017, ou bien les moindres capacités des entreprises à trier leurs déchets liés à la Covid-19. En 2022, les quantités stockées se sont repliées à nouveau nettement et atteignent un niveau inférieur de 19 % à celui de 2010. Face à cet enjeu, le Gouvernement mise sur une fiscalité renforcée, en complément des mesures réglementaires (nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, tri à la source des biodéchets, etc.). Ainsi, la taxe générale sur les activités polluantes sur l'enfouissement augmente progressivement depuis 2020.

7,5 Mt de déchets dangereux ont été traités en 2022, soit 66 % des déchets produits. Le solde entre production et traitement (3,9 Mt) est dû pour 40 % aux véhicules hors d'usage (automobiles, véhicules industriels) qui, une fois les fluides purgés, sont considérés comme non dangereux (1,6 Mt). À cela s'ajoutent les déchets d'équipements électroniques (0,7 Mt) qui

après démantèlement sont composés en grande partie de matériaux non dangereux (métaux, verre, plastique). Les sols pollués représentent les quantités de déchets dangereux traitées les plus importantes (1,4 Mt), suivis des déchets chimiques (1,2 Mt) et des déchets minéraux dangereux de la construction (0,7 Mt). 46 % des déchets dangereux sont valorisés (matière ou énergétiquement), dont 32 % recyclés.

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées sont celles élaborées par le service statistique du ministère chargé de l'Environnement dans le cadre du règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets. Ces données sont rapportées à Eurostat, de façon bisannuelle, selon une méthodologie commune à tous les pays de l'Union européenne. Pour plus de précision, voir la *notice méthodologique* associée à la publication.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Les échanges transfrontières de déchets faisant l'objet d'une notification préalable en 2023](#), SDES, article web, mai 2025.
- [Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire](#), SDES, article web, avril 2025.
- [Déchets chiffres-clés – L'essentiel Édition 2024](#), Ademe, octobre 2024, 40 p.
- [Le traitement des déchets ménagers et assimilés en 2022](#), Itom, Ademe, août 2024, 32 p.
- [La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2021](#), Ademe, juillet 2023, 50 p.

Chrystel SCRIBE, SDES

Dépôt légal : septembre 2025
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Coordination éditoriale : Céline Blivet
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques (SDES)
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr